

4 Économie

Entretien avec le ministre des Mines...

...Christian Magnagna : " notre adhésion au processus de Kimberley vise à formaliser les exploitations minières artisanales et à petite échelle "

Propos recueillis par Willy NDONG
Libreville/Gabon

Dans cet entretien, le membre du gouvernement explique les retombées économiques que pourrait tirer le Gabon de son appartenance à cette organisation internationale, tout en dressant le bilan 2017 et les perspectives 2018 du secteur minier domestique.

L'union. M. le ministre, pouvez-vous nous faire succinctement état du bilan 2017 de l'activité minière au Gabon ?

Christian MAGNAGNA : Au titre du bilan 2017, nous pouvons affirmer que l'activité minière se porte bien, au regard du nombre d'opérateurs en croissance dans la recherche minière et du niveau de production enregistré. Pour illustration, on compte 34 opérateurs dans le domaine de la recherche, pour un investissement appréciable en 2017. Parlant de la production, on note 4 000 000 tonnes environ de manganèse, soit une progression de 34% par rapport à 2016, 250 kg d'or environ, malgré l'arrêt de Managem, soit une régression par rapport à 2016, 215 000 tonnes environ de carrières de gravier et 361 000 m3 de carrière de sable environ.

Le Gabon a récemment adhéré au processus de Kimberley. Quel intérêt économique cela représente-t-il pour le pays ?

Rappelons tout d'abord que le processus de Kimberley est un système international de certification qui définit les conditions de commerce des diamants bruts. En adhérant au "PK" le 14 décembre dernier, le Gabon a concrétisé la vision du président de la République, chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, d'inscrire le développement du secteur minier au rang de ses priorités stratégiques. Notre adhésion au processus de Kimberley a pour intérêt économique national de formaliser les exploitations minières artisanales et à petite échelle, avec son corollaire de création d'emplois et de réduction de la pauvreté en milieu rural, à l'exemple de Makongonio, Mbigou et Mitzic, sites d'une intense activité artisanale ; d'augmenter la production artisanale de diamants, grâce à l'assurance d'un meilleur revenu dû à la stabilité des prix du diamant au sein des membres participant au Processus ; de suivre la traçabilité des flux financiers entre les différents acteurs de la filière, ainsi que des impôts et taxes à verser à l'Etat ; et, enfin, accroître l'intérêt de grands groupes internationaux miniers et de négoce, qui se traduira par des investissements directs étrangers dans les activités de recherche et d'exploitation minières à l'échelle industrielle.

Le Gabon dispose-t-il de moyens techniques pour suivre la traçabilité du commerce de ses diamants ?

Il va sans dire que la matérialisation de cet intérêt économique passe inéluctablement par le renforcement des mécanismes de contrôle administratif et de suivi interne de la production des diamants (depuis le site d'extraction jusqu'à l'acheteur ou au vendeur final), avec pour objectif de mettre un terme au commerce informel et à l'évasion des recettes d'exportation des diamants gabonais. Objectif pour lequel l'administration, dotée d'une nouvelle impulsion, s'est engagée dans une démarche de sensibilisation des opérateurs diamantifères. Aussi, est-il nécessaire pour le Gabon de respecter les exigences du processus de Kimberley car, il en va non seulement de son intérêt économique et industriel, mais également de la concrétisation de la vision diplomatique des plus hautes autorités.

Outre l'adhésion du Gabon au processus de Kimber-



Photo : D.R.

Le ministre des Mines, Christian Magnagna, lors de notre entretien.

ley, quelles sont les réalisations majeures qu'enregistre à ce jour le secteur minier gabonais ?

Conformément à la lettre de mission assignée par le Premier ministre, chef du gouvernement, Emmanuel Issoze Ngondet, au ministre des Mines, plusieurs actions ont déjà été menées, principalement la finalisation du projet de révision du Code minier ainsi que la mise en œuvre du décret classant l'or en substance stratégique. En ce qui concerne le Code minier, sa révision a été initiée pour répondre à la crise connue par l'industrie minière de 2014 à 2016 et aux recommandations de la vision minière africaine sur le régime « gagnant - gagnant », qui consiste à restructurer le modèle fiscal, avec comme objectif d'avoir un système qui soit à la fois attractif, sécurisé et mutuellement bénéfique. Ce projet de loi de révision a pour objectif d'apporter les solutions suivantes: notamment, un régime conventionnel gagnant-gagnant Etat/opérateurs, par le principe d'équilibre des droits et revenus qu'assurent des conventions minières équitables, une traçabilité de la chaîne des opérations des entreprises minières, un rééquilibrage de la gouvernance sectorielle, une contribution de l'activité minière au développement local et minier, une meilleure organisation de l'activité minière artisanale dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration des conditions de vies des populations en zones rurales, par la création d'emplois et de revenus, une prise en compte des principes du processus de Kimberley, une meilleure valorisation des grands gisements, à l'exemple de Belinga et Maboumine, et une restructuration du régime fiscal visant l'accroissement des recettes de l'Etat et des revenus des opérateurs miniers.

Qu'en est-il de la formalisation de la filière aurifère ?

S'agissant de la concrétisation du décret Or, un accent particulier a été mis sur la formalisation de la filière aurifère, consistant à l'adaptation de la réglementation et au déve-

loppement de la petite mine, afin d'intéresser les exploitants nationaux. Notons que sur un objectif de 10 conventions pour fin 2017, 6 ont été finalisées en 2017. Celles-ci permettront désormais d'augmenter les recettes de l'Etat et de contribuer au développement communautaire, à travers la Responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Face à la recrudescence des activités d'exploitation illicite, quelles sont les mesures envisagées par votre administration ?

Les résultats des audits et des contrôles inopinés effectués sur le terrain courant 2017 démontrent que ce constat, bien réel, se justifie, d'une part, par la récession économique et budgétaire que nous traversons depuis 3 ans, affectant le fonctionnement optimal de notre administration et, d'autre part, la mauvaise foi dont font preuve certains opérateurs dans l'exercice de leurs activités. C'est donc pour pallier ces insuffisances que le gouvernement place le secteur des mines comme vecteur prioritaire dans son plan de relance économique, et que l'administration minière a mis en place une série de mesures pour, entre autres, renforcer les contrôles et les audits sur les sites de production et de stockage, afin de mieux encadrer les activités des opérateurs économiques; régulariser l'activité des transporteurs des matériaux de carrières, les prestataires, ainsi que les détenteurs des dépôts de stockage desdits matériaux, en vue de participer à la maîtrise des coûts des matériaux de construction ; relancer le suivi des activités des bijouteries et des collecteurs agréés, en vue de maîtriser la traçabilité et les statistiques de production d'or; de promouvoir l'emploi et d'augmenter leur contribution au PIB ; travailler avec l'Agence gabonaise d'études et d'observations spatiales (Ageos) pour une meilleure surveillance satellitaire des activités minières sur le territoire national. Ce qui est une innovation dans le secteur des mines.

Pour conclure, quelles sont les perspectives ?

Pour l'année 2018, nous envisageons d'atteindre 6 000 000 de tonnes de production de manganèse en 2018, en vue de faire du Gabon le premier producteur mondial à l'horizon 2019; d'accroître la production de l'or, via la mise en exploitation de 10 mines à petite échelle, la valorisation des coopératives artisanales, avec pour corollaire la constitution d'un stock d'or de l'Etat ; de lancer de nouveaux projets tels que « l'or d'Eteke », le « fer de Baniaka » à Boumango, le « fer de Milingui » à Tchibanga ; d'identifier de nouveaux sites d'exploitation de carrières, dans l'objectif d'une exploitation durable de nos ressources naturelles, afin de diminuer les coûts des matériaux de construction, mais aussi et surtout de respecter les normes environnementales, conformément aux engagements du chef de l'Etat à la Cop 21. Mais nous souhaitons également redynamiser la Société équatoriale des mines (SEM), en vue d'en faire un outil efficace au cœur de la stratégie minière de l'Etat et de la restaurer dans son rôle majeur d'opérateur de l'Etat ; de procéder à l'évaluation de l'ensemble des accords et conventions minières signés par notre pays et rechercher de nouvelles opportunités ayant un intérêt pour le développement du secteur minier ; de participer activement à l'élaboration du Code minier de la Cémac pour la prise en compte des intérêts stratégiques du Gabon ; de réorganiser les services de l'administration minière via le renforcement des capacités des agents et la dotation des moyens nécessaires pour un rendement optimal ; et de mettre en place un laboratoire des mines comme dispositif essentiel d'accompagnement des opérateurs. Ces perspectives visent à faire du secteur minier un levier de croissance économique créateur d'emplois et promoteur de développement social dans les zones rurales.

CHANGEMENTS
COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 04/01/2018

Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

DEV	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)	
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,2023	1USD =	545,585	1 USD	564,681
CAD	1,5047	1CAD =	435,939	1 CAD	459,317
JPY	134,9700	1JPY =	4,860	100 JPY	505,383
GBP	0,8864	1GBP =	740,024	1 GBP	772,524
CHF	1,1736	1CHF =	558,927	100 CHF	58 599,50
ZAR	14,8845	1ZAR =	44,070	100 ZAR	4 582,73
MAD	11,2104	1MAD =	58,513	1 MAD	60,85
CNY	7,8168	1CNY =	83,916	1CNY	86,43
KES	121,1400	1KES =	5,415	1KES	5,58

INDICES BOURSISERS		
	en date du	
CAC 40	04/01/2018	5 323,27
DOW JONES	04/01/2018	24 882,29

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
04 Janvier 2018: 67,19